

PLEINE VIE DU 20/03/2025

# Succession et donation : de gros changements arrivent en 2025

Publié le 20 mars 2025 à 12:55 - Mis à jour le 20 mars 2025 à 12:55 - Par [La rédaction](#)

**La fiscalité des successions et donations connaît une refonte majeure en 2025. Découvrez ce qui évolue et comment optimiser vos démarches pour profiter des meilleures conditions fiscales.**

## EN BREF

- *En 2025, la fiscalité des successions et donations évolue avec de nouveaux seuils d'exonération et taux d'imposition, impactant la transmission de patrimoine.*
- *Le plafond de retrait pour les frais d'obsèques passe à 5 910 €, et le seuil de recouvrement de l'ASPA est relevé à 107 616,60 €.*
- *Anticipez ces changements pour optimiser votre stratégie patrimoniale et découvrez les meilleures solutions pour transmettre votre héritage efficacement.*

2025 marque un tournant pour la fiscalité des successions et donations. De nouvelles mesures viennent modifier les seuils d'exonération, les abattements et les **taux d'imposition**, influençant directement la transmission de patrimoine. Bien qu'il soit possible de profiter d'une exonération à ces deux **dates clés**, préparez-vous à de nombreux changements cette année. Il est donc essentiel de s'informer et d'anticiper ces évolutions pour optimiser au mieux votre stratégie patrimoniale. Découvrez les **principaux ajustements** et les meilleures solutions pour transmettre votre héritage dans les meilleures conditions.

## Succession et donation : les ajustements apportés en 2025

## Plafond de retrait sur le compte du défunt

Depuis le 1er janvier 2025, le **montant maximal** pouvant être prélevé sur le compte bancaire d'un défunt pour couvrir les **frais d'obsèques** a été relevé à 5 910 €, contre 5 000 € auparavant. Cette mesure vise à alléger la charge financière pesant sur les familles endeuillées. Toutefois, si le solde du compte est insuffisant, les **héritiers** devront régler eux-mêmes la somme restante, sans possibilité d'exonération supplémentaire. Cela implique une gestion plus rigoureuse des comptes du défunt afin d'éviter des frais imprévus pour les proches, souligne [Quest-France](#).

## Modification du seuil de recouvrement de l'ASPA

Le seuil à partir duquel l'État ou la **caisse de retraite** peut récupérer l'**Allocation de solidarité aux personnes âgées** a été revu à la hausse. Désormais, ce seuil est fixé à **107 616,60 €**, contre **105 300 €** en 2024. Cette évolution permet à certaines familles de mieux préserver leur patrimoine en limitant le remboursement à l'État. Par ailleurs, dans les départements d'outre-mer, un plafond spécifique de **150 000 €** est instauré temporairement jusqu'en 2029. Cette mesure vise à offrir une protection supplémentaire aux héritiers de ces territoires, où la situation économique peut être plus fragile.

## Conséquences pour les héritiers

Ces ajustements modifient certaines démarches administratives liées aux **successions**. L'augmentation du plafond de retrait facilite la gestion des **frais funéraires**, permettant d'éviter aux proches de supporter des coûts trop lourds. En parallèle, la modification du seuil de l'ASPA permet à certaines familles de préserver une plus grande part de leur **héritage**. Il est recommandé aux **bénéficiaires** d'anticiper ces évolutions en se renseignant sur les nouvelles règles et en adaptant, si nécessaire, leur stratégie de transmission patrimoniale.

## Succession et donation : ce qui reste inchangé en 2025

### Barèmes des droits de succession et de donation

Les **tranches d'imposition** appliquées aux **successions** et aux **donations** restent identiques à celles de 2024. Le **barème de calcul des droits** comprend toujours **sept tranches**, allant de **5 %** pour les montants jusqu'à 8 072 €, à **45 %** pour ceux dépassant 1 805 677 €. Cette

stabilité permet aux héritiers et donateurs de planifier leur transmission sans surprise fiscale. Malgré certaines revendications visant à alléger la fiscalité des successions, ces taux demeurent inchangés pour l'année 2025, ce qui implique une continuité dans les stratégies de transmission patrimoniale.

## Droits entre frères et sœurs

Les transmissions entre **frères et sœurs** conservent les mêmes taux que l'année précédente. Lorsque le montant hérité est inférieur à **24 430 €**, le taux appliqué est de **35 %**. Si la somme transmise dépasse ce seuil, un taux de **45 %** est retenu. Ces règles garantissent une continuité fiscale pour les successions intrafamiliales, sans modification des abattements existants. Cela signifie que le montant des **frais de succession** ou de donation entre frères et sœurs restent soumis à une fiscalité relativement lourde, nécessitant une planification rigoureuse.

## Droits de succession pour les tiers et parents éloignés

Les transmissions à des **tiers** ou à des **parents éloignés** restent fortement taxées. Un **taux unique** de **60 %** continue de s'appliquer pour les donations et successions au profit de personnes sans lien direct avec le défunt ou de parents au-delà du **quatrième degré**. Cette taxation élevée reflète la volonté de l'État de privilégier la transmission du patrimoine au sein de la famille proche. Elle pousse également certains donateurs à envisager des alternatives, comme des donations de leur vivant, afin d'optimiser leur fiscalité.